



ELSEVIER

LIBRE-OPINION

www.elsevier.com/locate/natsci

Environnement : du ministère de l'impossible à l'administration de l'oubli ?

A new name for the ministry of environment in France or from the ministry of the impossible to the administration of oblivion

Lionel Charles ^{a,*}, Bernard Kalaora ^b

^a *Philosophe, Fractal, 5, rue Guillaumot, 75012 Paris, France*

^b *Sociologue, université Jules-Verne d'Amiens, France*

Que peut ressentir aujourd'hui le citoyen « ordinaire » face au nouvel intitulé du ministère de l'Environnement devenu le 6 mai 2002, ministère de l'Écologie et du Développement durable ? Autant l'environnement, malgré sa polysémie, avait fini par entrer dans les mœurs et désigner un domaine inscrit dans les découpages institutionnels et accepté socialement, bien que loin d'être partagé par tous, autant le nouvel intitulé témoigne d'une rupture évidente, intentionnelle, cherchant à situer le ministère dans des registres sémantiques nouveaux, au prix d'un décalage tranché avec les continuités antérieures et les représentations qui y étaient attachées. On peut s'étonner, au premier degré, de la désinvolture avec laquelle les responsables politiques se sont autorisés à modifier de manière apparemment arbitraire l'intitulé d'une structure ministérielle, sur le mode du jeu de langage, sans référence fondée au passif ou aux raisons qui motivent une telle transformation. Toute aussi étonnante est l'absence de réaction de la part des scientifiques et des experts, des responsables de l'environnement, des associations et des Verts, totalement muets en l'occurrence. Ce silence manifeste qu'un des objectifs visés par les politiques a été atteint : mesurer la réactivité du milieu, évaluer leur propre marge de manœuvre et fonder sur le mode de l'évidence la nouveauté d'une approche

sans précédent. On a affaire là à une trouvaille sémantique du même ordre que celle de la fracture sociale avancée en son temps pour manifester dans un renouvellement d'image, l'effacement d'une vision de la question sociale et des mises en œuvre qui y étaient attachées. La nouvelle alliance de l'écologie et du développement durable suggère un renouvellement institutionnel apparemment sans limite. Mais de quelle écologie, scientifique, politique ou humaine, comme l'avait revendiquée J. Chirac dans son discours de pré-campagne électorale, s'agit-il ? Et de quel développement durable, tributaire d'un minuscule secrétariat d'État au sein de ce même ministère alors que la notion engage le politique dans sa structuration même et dans l'ensemble de ses dimensions, santé, industrie, économie, agriculture, transport, aménagement du territoire, recherche, etc. ?

A-t-on affaire à un ministère du sens, dont la fonction serait de générer le vocabulaire nouveau d'une structure appelée en son temps (1971) par R. Poujade « ministère de l'impossible » ? Il y a bien là un magistère des mots mis délibérément hors contexte et prenant des résonances inédites, jouant sur l'imaginaire comme le fait la rhétorique publicitaire. Non seulement un effet d'annonce, mais un intitulé brut, qui, instituant un décalage, une distance, ouvre un hypothétique champ de liberté et d'action, soldant à bon compte l'héritage d'un mode de gouvernement vilipendé. Tel est le

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : lio.charles.fractal@noos.fr (L. Charles).

bon plaisir du prince, s'autorisant d'une liberté de nommer qui est aussi liberté d'instituer, de déplacer des repères, de les effacer : oubliés les chasseurs, Natura 2000, l'amiante, les déchets nucléaires, la vache folle, l'Erika, le levoli Sun ! N'assumer aucun héritage, l'important est la liberté affichée ! L'incongruité des mots relève d'une magie de l'arbitraire qui prétend dans un même mouvement nommer et engendrer le monde. Le registre privilégié est celui de la souveraineté d'une parole supposée générique, d'un logos instituant. Cette parole doit apparaître vide, sans contenu, sans référentiel pour produire l'effet de surprise, de sidération et donc d'amnésie escompté, ouvrant une voie imaginaire à la nouveauté. Elle réinvente ainsi une virginité à une structure qui a beaucoup perdu de sa capacité d'innovation, d'impulsion et d'accompagnement des dynamiques sociales, plutôt isolée et au poids limité, restreinte aux domaines législatifs et réglementaires, par une opération sans grand risque. On peut à ce propos parler de stratégie du vide. Ce qui permet aussi de faire appel à des personnalités dont les trajectoires sont très largement extérieures au champ technique et social de l'environnement.

R. Bachelot, ministre de ce ministère, pour justifier le changement de dénomination, a pu avancer l'argumentation suivante¹ : « L'environnement fait partie de l'écologie mais ne la comprend pas toute. L'environnement, c'est constater des paysages naturels ou bâtis et les protéger. L'écologie est une vision plus dynamique qui a non seulement un aspect environnemental au sens strict mais qui a aussi une vision historique, sociologique qui met les hommes au cœur du patrimoine, avec un passé et qui se projette dans l'avenir ». Cette justification traduit plusieurs contresens. Elle témoigne surtout de l'ampleur du flou sémantique qui persiste dans notre pays à propos des notions d'écologie et d'environnement et interroge très fortement quant à cette persistance. Prétendre que l'environnement relève uniquement des registres de la protection des paysages naturels ou bâtis, d'une thérapeutique circonstancielle, d'un diagnostic posé une fois pour toutes, de l'intemporalité d'un décor à entretenir ou à restaurer alors que l'écologie renvoie à une « dynamique qui a aussi une vision historique, sociologique » est une erreur de fond : de ce point de vue, les deux domaines se répondent parfaitement. En soulignant que l'écologie, comme ne cessent aujourd'hui de le répéter les spécialistes du domaine, a pendant longtemps ignoré l'homme et ne l'intègre que lentement. Quant à l'environne-

ment, il est fondamentalement changeant, ouvert, interactif, multiple, imprédictible et inattendu, émergent. Mais surtout, comment ne pas rappeler que l'écologie est avant tout une discipline scientifique qui s'est donnée pour objet l'étude du vivant dans son contexte, dans la nature et non pas au laboratoire, répondant à l'une des apories de la science du XIX^e siècle, alors que l'environnement constitue précisément un champ mondialement reconnu comme tel, beaucoup plus vaste, d'intervention et d'action, largement centré sur l'homme et l'impact de ses activités sur le monde à toutes les échelles. Il recouvre de multiples disciplines scientifiques et comporte des dimensions économiques, sociales, esthétiques, éthiques, de fait articulées à une vision politique, au sens le plus large du terme, qui s'ancre dans une proximité, dans une sensibilité au monde pensé, vécu, transformé par la capacité et la puissance humaine.

Substituer l'écologie à l'environnement pose à l'évidence la question de l'inscription sociale et institutionnelle du domaine, dans la mesure où tout le dispositif administratif correspondant a été développé autour de la notion d'environnement, comme le montrent les intitulés mêmes de ses sous-structures (Drire, direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, Diren, direction régionale de l'environnement, Ifen, Institut français de l'environnement). Va-t-on débaptiser et renommer à partir du nouvel intitulé les relais organisationnels de l'administration de l'environnement (mais que serait une direction régionale de l'industrie, de la recherche, de l'écologie et du développement durable ?), créer de nouvelles filières d'ingénieurs, développer des formations inédites ? La possibilité d'un tel changement de dénomination n'est-elle cependant pas liée à la faiblesse française de l'appropriation collective de l'environnement, sans véritable fondement subjectif et *a contrario* à sa prise en main et son élaboration massive par la machine technico-administrative de l'État ? La disjonction entre construction administrative et réalité sociale ouvre évidemment à tous les possibles, à toutes les aventures institutionnelles. Ne retrouve-t-on pas là l'expression spécifique du malaise français qui tient à la fracture entre deux univers devenus profondément étrangers l'un à l'autre, dont un des avatars a été le vote Le Pen à l'élection présidentielle, fracture entre la société et le politique, la société et l'État, politique et État se situant dans un rapport de congruence et de renforcement réciproques dans la disqualification de la société civile ? La désaffection des élites françaises et du corps politique et administratif pour l'environnement vécu, manifeste dans l'approche des crises

¹ Cité dans *AGHTM News* (bulletin en ligne de l'Association Française des Spécialistes de l'Environnement), 9 mai 2002.

récentes comme dans le plus long terme (que l'on pense aux questions de la ville ou à celles du monde rural), a certainement à voir avec la violence du vote protestataire. Mais derrière cela, c'est bien la montée en puissance de l'État, particulièrement nette dans le domaine de l'environnement, souvent contre le mouvement social, qu'il convient d'incriminer. Et celle-ci est d'autant plus dommageable qu'elle est antinomique à l'environnement, qui privilégie la déconcentration, la pluralité, l'horizontalité des initiatives et des jeux d'acteurs. N'est-ce pas la notion même d'environnement qui est ainsi menacée et dont le changement d'intitulé du ministère porte ainsi le symptôme ?

Pour ce qui concerne la notion de développement durable, elle suscite de nombreuses interrogations. Si le terme est bien connu dans des cercles limités, qu'en est-il de sa diffusion plus large et de sa compréhension ? Faut-il y voir une concession à l'air du temps ? Sa mise en avant institutionnelle ne vise-t-elle pas non plus à contribuer à effacer l'environnement ? Et ce dans l'injonction éthique, la visée prescriptive d'une parole « d'en haut » auréolée du prestige du pouvoir, inventant par un acte de langage d'une audace assez rare (la France premier de la classe en Europe, mais pourquoi au juste et pour quoi faire ?) un territoire d'intervention institutionnel avant même que celui-ci ne soit constitué socialement ? Imagine-t-on un ministère de la santé sans médecins ni malades ? L'attribution du développement durable à un secrétariat d'État créé de toutes pièces ne constitue-t-il pas une aporie majeure pour une perspective fondamentalement transversale à l'ensemble du champ politique et économique. Ne risque-t-on pas le dévoilement d'un terme déjà souvent utilisé abusivement par les structures institutionnelles ? Le rapprochement des deux termes écologie et développement durable dans un tel contexte ne maximise-t-il pas l'effet d'irréalité dans la conjonction, dans la structuration même de l'État, de deux signifiants sans signifié ?

Il est évidemment trop tôt pour préjuger de l'avenir de la nouvelle administration. Néanmoins, l'oblitération apparente mais manifeste, dans le jeu des intitulés, de l'expérience de l'environne-

ment ne doit pas cacher qu'il n'est fait suggestion d'aucun substitut à la structure supposée défailante : aucun plan d'action, projet ou recours alternatif significatif d'un infléchissement politique. S'orienté-t-on vers un démantèlement du ministère, un recours à l'initiative citoyenne, privée, entrepreneuriale, au jeu du marché, au développement de la recherche ? La déclaration maladroite de R. Bachelot sur le nucléaire laisse entendre une perspective totalement opposée dans la mesure où elle revient à reconnaître à l'État, tutelle originelle et récurrente du nucléaire, une position classiquement déterminante. L'association entre nucléaire et développement durable apparaît comme un indice fort de l'instrumentalisation de la notion, totalement à l'opposé de son caractère ouvert et dialogique. Les perspectives proposées dans des interventions récentes de la nouvelle ministre semblent, dans un appel à une réconciliation dont les termes ne sont aucunement précisés, dans l'expression maladroite que « croissance et écologie se renforcent » et en dépit de l'invocation répétée à la participation des citoyens, à la transparence et à la création « des conditions du débat public », aller dans le sens d'une minimisation à bon compte des problèmes.

Comment ne pas relever la double attribution du ministère et du secrétariat d'État à deux femmes et quelle signification lui donner ? La discussion autour de l'intitulé du ministère renvoie à la récurrence depuis sa naissance en 1971 de l'interrogation sur sa pertinence, son rôle, ses missions, son contenu propre, son emprise souvent défailante. La nouvelle dénomination rappelle l'ambiguïté de l'invention d'une structure s'inscrivant certes dans une logique et des préoccupations fortes, mais constituant une réponse institutionnelle sur la pertinence de laquelle on n'aura cessé de s'interroger. S'il était envisageable de mettre sur pied un ministère de l'impossible dans le contexte de la crise environnementale naissante, la stratégie du vide et de l'oubli face à une menace non seulement environnementale, mais aussi sociale et politique croissante constituerait un errement majeur aux conséquences prévisibles tant les déficits sous-jacents sont identifiables.